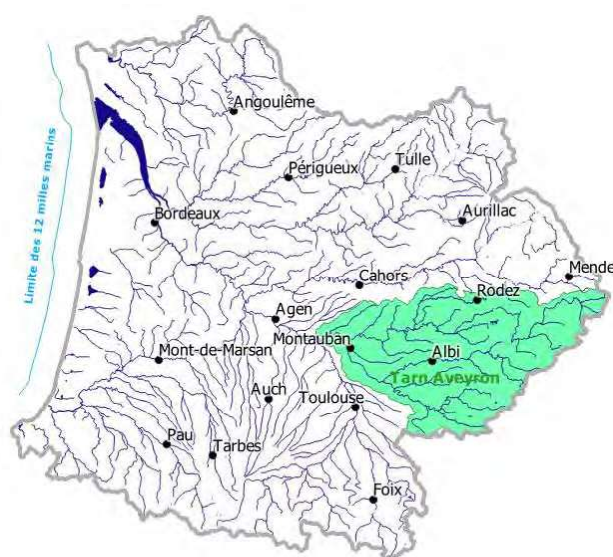


4.7 Commission Territoriale Tarn-Aveyron



Le bassin du Tarn et de l'Aveyron s'intègre dans un territoire largement marqué par la présence d'activités agricoles : l'élevage pré-domine en zone d'altitude sur l'amont du bassin et les grandes cultures et arboricultures en plaine.

Le tourisme en partie lié aux milieux aquatiques tels que les gorges du Tarn et de l'Aveyron ainsi que de nombreux grands lacs créés pour la production hydroélectriques est un pôle économique important sur le bassin

4.7.1 Principaux enjeux de la commission territoriale

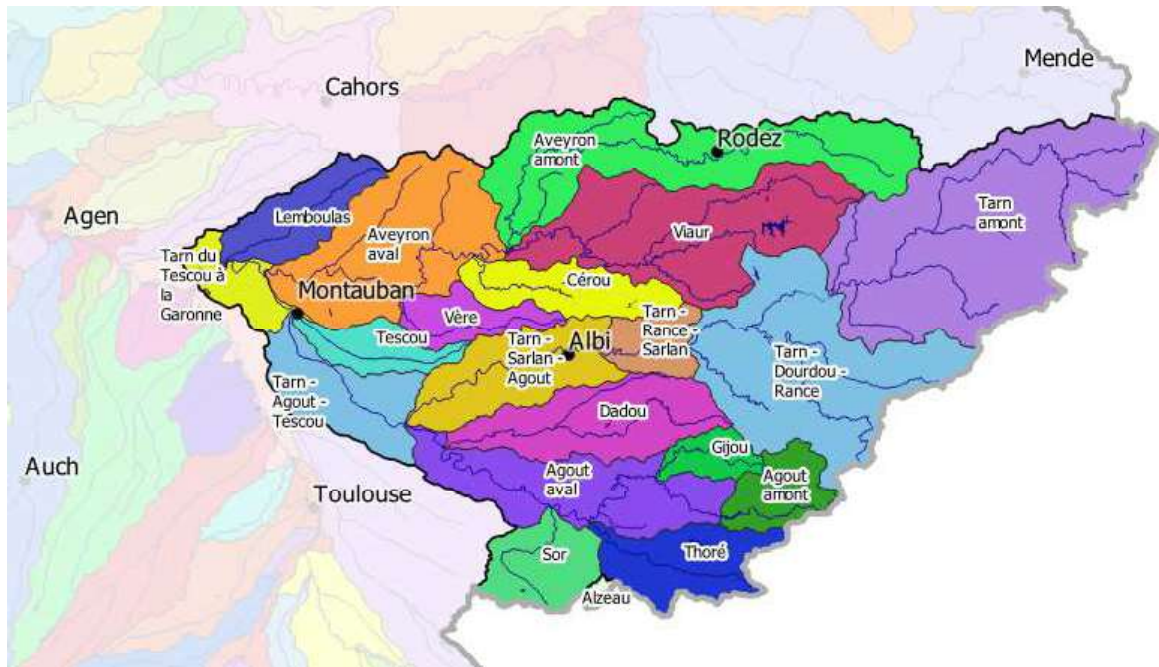
Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Réduire le déficit en eau en période d'étiage, principalement sur les bassins versants de l'Aveyron et du Tarn aval ;
- Améliorer l'hydromorphologie dégradée sur un grand nombre de rivières et de petits chevelus ;
- Limiter les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) sur les bassins de l'Aveyron, du Dadou, de l'Agout et du Tarn aval ;
- Protéger les ressources en eau pour la production d'eau potable et la baignade (gorges du Tarn, gorges de l'Aveyron) ;
- Limiter les perturbations des cours d'eau par des équipements hydroélectriques, notamment sur les bassins-versants du Viaur, de l'Agout et du Thoré ;
- Préserver le bon état (voire le très bon état) des milieux remarquables.;
- Conforter les gouvernances locales sur le petit cycle, le grand cycle et organiser une gouvernance globale interdépartementale (EPTB).

4.7.2 Quelques indicateurs de suivi du PDM

THÈME	INDICATEUR	0 %
ÉTAT DES MASSES D'EAU		
	Part des masses d'eau superficielle en bon état écologique (valeur EDL 2019, objectif de maintien du bon état)	41 %
	Part des masses d'eau superficielle avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027	67 % (+108 MESUP)
	Nombre de masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (valeur EDL 2019, objectif de maintien du bon état)	100 %
	Nombre de masses d'eau souterraine avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027	100 % (+ 0 MESOUT)
RÉDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES		
	Nombre de masses d'eau en pression significative domestique où des travaux sont à engager d'ici 2027	110
	Nombre de masses d'eau en pression significative industrielle où des travaux sont à engager d'ici 2027	8
RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES		
	Nombre de captages prioritaires couverts par un PAT adapté (objectif 2027)	8
	Nombre de captages prioritaires avec une ZSCE (objectif 2027)	1
RETOUR A L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF		
	Nombre de bassins en déséquilibre quantitatif couvert par un PTGE (objectif 2027)	1
	Nombre de conventions soutien d'étiage renouvelées (objectif 2027)	4
QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES		
	Nombre d'obstacles à l'écoulement à rendre franchissables d'ici 2027 (politique apaisée de continuité écologique, phases 1 et 2 – liste en annexe 4)	198
	Longueur de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydromorphologiques (objectif 2027)	898 km
	Surface de zones humides gérées (objectif 2027)	2 000 ha (+ 600 ha)
GOUVERNANCE		
	Nombre d'EPTB à faire émerger d'ici 2027	1
	Nombre de territoires à couvrir par un SAGE d'ici 2027	1

4.7.3 Carte des bassins versant de gestion :



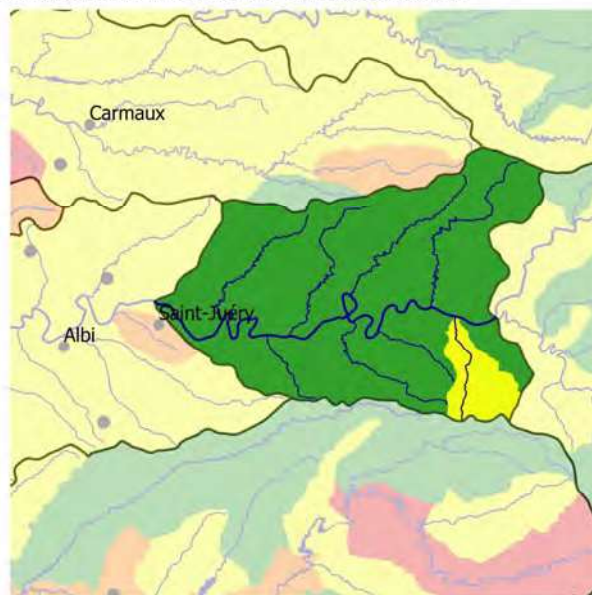
4.7.4 Tableau des principales mesures prévues pour réduire les impacts des pressions significatives identifiées dans l'état des lieux 2019 :

	MIA02 : Mesures de gestion des cours d'eau (entretien, restauration et renaturation)	MIA03 : Mesures de restauration de la continuité écologique et sédimentaire	ASS13 : Mesures d'amélioration des dispositifs d'assainissement (collecte et traitement)	IND12+IND13 : Mesures d'amélioration des systèmes de traitement des rejets industriels	AGR02+AGR03+AGR04 : Mesures de limitation des apports diffus (azote, phytosanitaires, encouragement de pratiques pérennes)	AGR05 : Programmes d'actions territorialisés sur les captages prioritaires	RES02 : Mesures d'économie d'eau	RES03 : Mesures pour garantir le partage de la ressource entre les usages (OUGC, débits...)	GOU01 : Mesures transversales d'amélioration de la connaissance	GOU02 : Mesures de gestion concertée (SAGE, démarches territoriales...)
Agout amont				X	X			X		X
Agout aval	X	X	X		X	X		X		X
Alzeau					X					X
Aveyron amont	X	X	X		X	X		X		X
Aveyron aval	X	X	X		X	X		X		X
Cérou	X	X	X		X	X		X		X
Dadou		X	X	X	X	X		X		X
Gijou			X		X			X		X
Lemboulas	X		X		X			X		X
Sor	X		X		X			X		X
Tarn - Agout - Tescou		X	X		X	X		X		X
Tarn - Dourdou - Rance	X	X	X		X	X		X		X
Tarn - Rance - Sarlan			X		X	X		X		X
Tarn - Sarlan - Agout		X	X		X	X		X		X
Tarn amont	X	X	X		X		X	X		X
Tarn du Tescou à la Garonne	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Tescou	X		X	X	X			X		X
Thoré	X	X	X		X			X		X
Viaur	X	X	X		X			X		X
Vère	X	X	X		X	X		X	X	X

bvg141 : Tarn - Rance - Sarlan. Bassin versant composé de 9 masses d'eau superficielles, et de 2 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

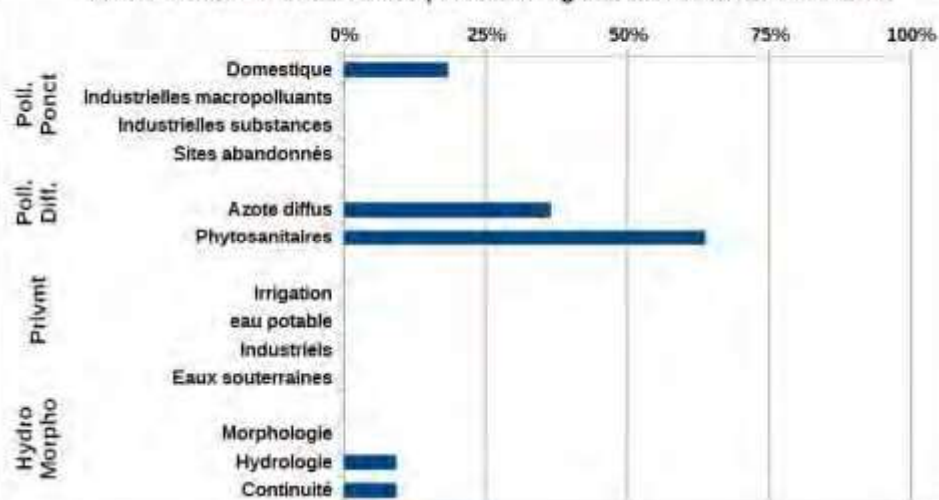
- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique



État des masses d'eau du bassin versant de gestion (EDL 2019)



Part des masses d'eau où des pressions significatives ont été identifiées



Mesures répondant aux pollutions diffuses

AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles

ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau

GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE
	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques

MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide

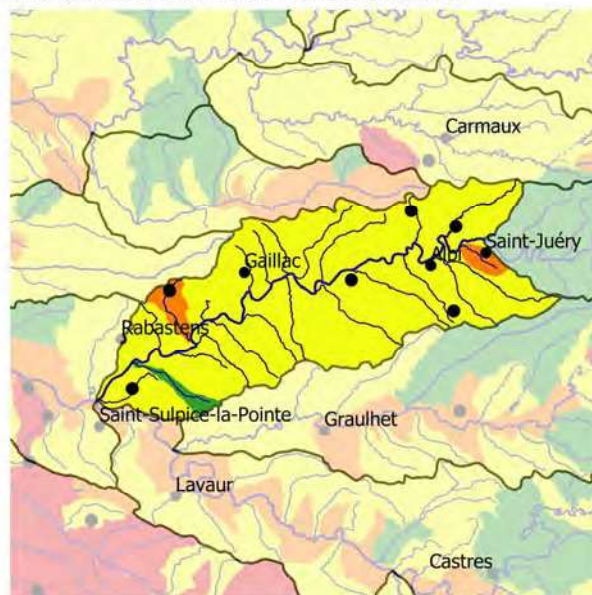
Mesures répondant aux prélèvements

RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
---	---

bvg142 : Tarn - Sarlan - Agout. Bassin versant composé de 25 masses d'eau superficielles, et de 2 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

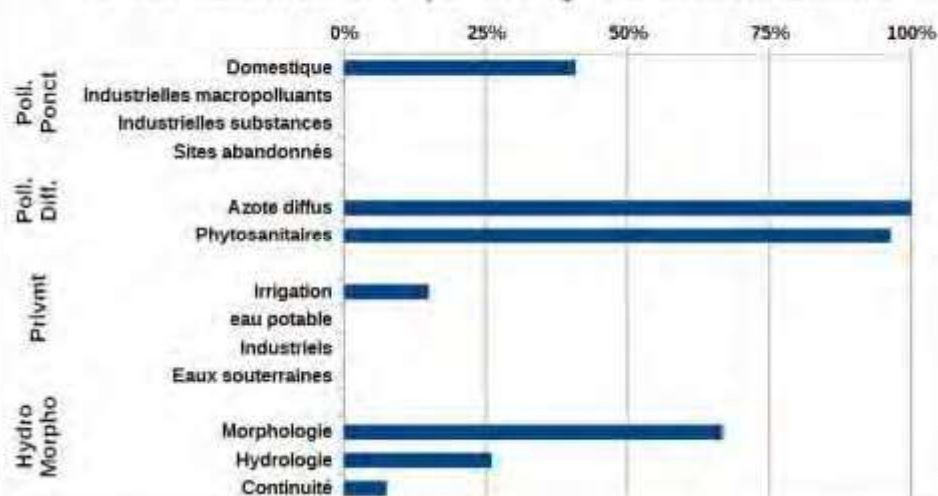
- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique



État des masses d'eau du bassin versant de gestion (EDL 2019)



Part des masses d'eau où des pressions significatives ont été identifiées



Mesures répondant aux pollutions diffuses

AGR01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole
AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR04 : Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles

ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau

GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE
	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques

MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA04 : Gestion des plans d'eau	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines

Mesures répondant aux prélèvements

RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES06 : Soutien d'étiage	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation